

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 984**

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 14

À l'alinéa 5, après le mot :

« civile »,

insérer les mots :

« qui n'ont pas exercé de mandats parlementaires ou ministériels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette chambre ne doit pas être la reproduction du « plan social des recalés du suffrage universel » (François Hollande) ou des personnes anciennement ministres. En effet, il faut laisser cette chambre être une représentation de tous les corps de métier.